



## Forum des Associations 2020

### Appel à candidatures pour le pôle restauration

Le Forum des Associations est organisé par la Ville de Limoges les 5 et 6 septembre 2020 sur le site du Parc des Expositions. Son accès est gratuit et ouvert au public de 10h à 18h le samedi et le dimanche. Il accueille environ 300 associations chaque année.

#### Espace restauration :

Situé entre le grand-palais et l'esplanade des sports, il est destiné à l'accueil :

- de 2 buvettes avec proposition de café et de viennoiseries pour les matins
- d'un stand commercialisant des glaces, granitas, crêpes, gaufres, chichis
- d'un stand commercialisant des burgers, sandwiches, paninis, frites
- d'un stand commercialisant des pizzas
- d'une autre proposition de stand salé (salades, crêpes...)

Par ailleurs, un stand commercialisant des confiseries sera positionné à proximité de l'entrée principale.

Chaque commerçant devra obligatoirement venir avec le matériel nécessaire à l'installation d'une terrasse (tables, chaises, parasols), aucun matériel ne sera mis à disposition par la ville, y compris pour les buvettes.

A chacun de jauger la terrasse qui lui est nécessaire.

Il est demandé aux commerçants de mettre en place le personnel suffisant pour limiter les files d'attente importantes à l'heure du déjeuner.

#### **Autres éléments d'informations à prendre en compte :**

Les stands restauration seront uniquement autorisés à vendre des boissons alcoolisées ou non dans le cas de formules menus.

**Les ventes de boissons seules sont strictement réservées aux buvettes, aucune autorisation sur les autres stands.**

Installation impérative le vendredi 4 septembre entre 13h et 20 heures.

Attention aucun véhicule en dehors de ceux renseignés ne sera autorisé à pénétrer sur le site (les buvettes doivent en tenir compte pour leur approvisionnement et communiquer si nécessaire la plaque d'immatriculation de leur fournisseur).

L'installation sera possible à partir de 13h et jusqu'à 20h, un sens unique de circulation sera mis en place : entrée des véhicules par l'esplanade Frenay, stationnement des véhicules sur le parking Buxerolles, sortie des véhicules côté Buxerolles (rue Arthur GROUSSIÉ.)

Samedi et dimanche, les exposants seront autorisés à entrer en véhicule entre 9 h et 10 h par la rue Arthur GROUSSIÉ uniquement, les véhicules pourront stationner sur l'esplanade Buxerolles.

Les commerçants seront exceptionnellement autorisés à s'approcher de leur stand en véhicule dimanche matin entre 9h et 10h pour assurer leur réapprovisionnement. Les commerçants concernés demanderont un badge spécifique.

Il reviendra à chaque commerçant de gérer ses poubelles. Il faudra donc apporter des poubelles à installer sur les stands et les vider dans les points de collecte.

Pour la désinstallation, le dimanche soir à l'issue de la manifestation, les véhicules ne seront autorisés à entrer sur le site qu'après l'évacuation du public.

La redevance pour occupation commerciale du domaine public sera appliquée en conformité avec la délibération en vigueur à savoir 5.53 € par mètre linéaire et par jour. Le paiement étant à échoir, cette somme sera à régler avant le jeudi 3 septembre 2020 par virement ou chèque au nom de Mme le Régisseur des autorisations et animations commerciales et adressé à : Mairie de Limoges – service autorisations commerciales – BP 3120-87031 Limoges Cedex 1.

Le numéraire est accepté dans la limite de 300 € (article 1 680 du Code Général des Impôts par application de la Loi de Finances du 29 décembre 2013)

**L'appel à candidature est à transmettre jusqu'au 20 juillet 2020 inclus (cachet de la poste faisant foi).  
Passé ce délai, aucune candidature ne sera étudiée.**

- Par courrier : Mairie de Limoges, Service Autorisations et Animations Commerciales, BP3120, 87 031 Limoges Cedex
- Ou par mail : sarah.frachet@limoges.fr

Il est donc demandé un retour des candidatures munis des documents suivants :

- Un Kbis (datant de moins de 3 mois),
- Une attestation d'assurance professionnelle en responsabilité civile,
- Un descriptif complet de votre proposition :
  - o Carte des menus/collations et boissons,
  - o **Numéro d'immatriculation du véhicule dédié à l'installation le vendredi,**
  - o Le métrage de votre véhicule ou de votre stand
  - o Métrage de votre véhicule + photographie du Food-truck ou du commerce ambulancier.

**Pour des informations concernant la manifestation Forum des Associations, votre contact :**

⇒ **Jocelyne BOUCHERLE au 05 55 45 64 33**

**Pour des informations concernant l'organisation du pôle restauration et l'occupation commerciale du domaine public : votre contact Sarah FRACHET au 05 55 45 60 96.**